



Centre National de la Propriété Forestière  
Nouvelle-Aquitaine

M. Fabrice MICHELET  
Les arcades  
2 place de Strasbourg  
79500 MELLE

Vos réf. : KV

Nos réf. : FB/MM/ 111  
Affaire suivie par : Manuel Mirlyaz

**Objet :** Avis sur le projet de modification n°2 du PLU de Fressines

Smarves, le 21/03/23

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 22 mars 2023 portant sur le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Fressines et nous vous en remercions, conformément à l'article L153-4 du code de l'Urbanisme.

Vous trouverez notre avis sur ce document.

**Sur la forme**

Nous n'avons pas de remarque à formuler

**Sur le fond :**

Nous n'avons pas de remarque à formuler, les 3 OAP se situent en dehors de notre champ de compétence.

Au constat de ces observations, **nous émettons un avis favorable** à la modification n°2 du PLU de Fressines tel que transmis ce jour.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de sentiments respectueux.

La Directrice adjointe,  
Fabienne BENEST

  
